

Arnanaque mariage gris annulation de mariage

Par marie90, le 09/12/2007 à 17:15

bonjour j aimerai annuler ce mariage qui ne tient pas la route rien ensemble pas de rapport sexuel ou une fois tout les 4 mois 5 mois nous somme marié depuis avril 2006. il ne sort jamais avec moi .ne participe a rien .notre difference d age es de 11ans .je pense qu il a fait sa rien que pour les papiers .pas de compte joint .aucun achat il pense cas lui et envoyer de l argent en algerie.merci de repondre salutations distinguées.

Par Jurigaby, le 13/03/2008 à 14:09

Bonjour.

Demandez le divorce, ce sera beaucoup plus simple.

Si vous demandez l'annulation, ce sera beaucoup plus délicat à démontrer.

Par Iola31, le 08/10/2010 à 15:08

laure.ladeuix@sfr.fr

Laure, travailleur social à la retraite a aidé ou aide de trés nombreuses victimes et a oeuvré avec les autorités de tutelles et les politiques dans la reconnaissance du mariage frauduleux a

but migratoire (mariages gris) dont la loi a été votée à l'A. Nationale.

vous pouvez vous adresser à elle directement sans passer par l'ANVI, elle vous aideraGRATUITEMENT pour vous orienter, pour régler au mieux vos problémes grace à ses contacts dans le domaine de la justice,

- -avec l'avocat,
- -avec les organismes sociaux
- -aide à la constitution de lettres au PROCUREUR,
- -aide pour la famille etc......

Voyez avec les administrateurs des forums si on peut l'insérer rapidement .

Par aicha29, le 08/01/2011 à 21:53

Bonjour,

Je ne cherche pas à annuler mon mariage, je suis en procédure de divorce pour faute, je souhaite porter plainte pour mariage frauduleux et donc qu'il soit jugé et punis, il se fout de moi depuis 2007, et moralement ça va pas bien pour moi.

Il a pas conscience du mal qu'il me fait!

Puis je porter plainte pour mariage gris? j'ai pas de preuve sauf de mes proches (attestations écrites) ils ne l ont vu que 3fois, j'ai peur que ce dépot de plainte se retourne contre moi...

Dois je prendre un avocat pour porter plainte? je ne demande aucun dédommagement, je veux qu il soit reconnu coupable d escroquerie sentimentale, j'ai donné de l argent, il respecte pas les gens, pas le mariage, c'est dégueulasse.

Mon avocate qui s occupe de mon divorce pour faute, peut elle s occupe de ça?

en février 2011, cela fera 3ans de mariage sur papier, est ce qu il y a un délai pour déposer plainte pour mariage gris.

De plus, il n'a pas eu les papiers, j'ai senti l'arnaque avant!

Quelle preuve puis je donner? est ce que la Police s occupera de mener son enquête? j'ai peur qu il manipule aussi la police, en tout cas, mon vécu avec lui démontre bien qu'il m a manipulé!

Merci,

Par aicha29, le 08/01/2011 à 21:54

Bonjour,

Je ne cherche pas à annuler mon mariage, je suis en procédure de divorce pour faute, je souhaite porter plainte pour mariage frauduleux et donc qu'il soit jugé et punis, il se fout de moi depuis 2007, et moralement ça va pas bien pour moi.

Il a pas conscience du mal qu'il me fait!

Puis je porter plainte pour mariage gris? j'ai pas de preuve sauf de mes proches (attestations écrites) ils ne l ont vu que 3fois, j'ai peur que ce dépot de plainte se retourne contre moi...

Dois je prendre un avocat pour porter plainte? je ne demande aucun dédommagement, je veux qu il soit reconnu coupable d escroquerie sentimentale, j'ai donné de l argent, il respecte pas les gens, pas le mariage, c'est dégueulasse.

Mon avocate qui s occupe de mon divorce pour faute, peut elle s occupe de ça?

en février 2011, cela fera 3ans de mariage sur papier, est ce qu il y a un délai pour déposer plainte pour mariage gris.

De plus, il n'a pas eu les papiers, j'ai senti l'arnaque avant!

Quelle preuve puis je donner? est ce que la Police s occupera de mener son enquête? j'ai peur qu il manipule aussi la police, en tout cas, mon vécu avec lui démontre bien qu'il m a manipulé!

Merci,

Par beatrice09. le 03/04/2013 à 09:51

bonjour je suis dans votre cas je me suis marier en juin 2011 et j aurrai jamais du k elle cata jy crois pas encorre il s est passer tellement de chose entre la violence et les mensonges ap kan il a crut etre sur d avoir sa carte il ma quitter mais manque de pot pour lui il ne la pas eu alors come i m avais quitter j ai demander le divorce mais par la suite ma harceler en me fesant croire a son amour et meme menacer pour ke je l annule je l est fais par peur et la qu il a sa carte depuis fevrier il a encorre changer et fais ce qu il veut je suis libre il me dis je fais ce que je veut depuis le 27mars il est n est plus a la maison ai pris rdv a mon avocat

Par amajuris, le 03/04/2013 à 10:24

béatrice, votre message est incompréhensible, aucun signe de ponctuation; évitez le langage sms! si vous voulez une réponse. cdt

Par dounia1342, le 18/04/2013 à 22:31

bonsoir, je me suis marié au mois de novembre 2011 en Algérie je suis de nationalité Française et le mariage

Par boulle, le 18/04/2013 à 23:08

Bonjour,

Trés franchement il vaut peut-être mieux que tu divorce en algérie , donne une procuration a ton pére ou un homme de ta famille afin qu'il te représente là bas . Ca pourrais prendre jusqu'à 4 mois maximum et tu pourras au moins intenter devans les autorités francaise son expulsion ou du moins n'intente rien en France trop long et trop chére pour le même résultat . Je sais de quoi je te parle je suis en plein divorce avec ma femme . contacte directement un avocat en algérie et pour maximum 500euros ton affaire sera close . Maintenant quand tu t'es marié est ce que vous avez été devant un consulat francais en algérie pour officialisé le mariage . Si ce n'est pas le cas fonce et fait comme je t'ai dit . Si c'est le cas entame comme même la procédure en algérie et tu fera l'exequature des écrits de ton divorce au TGI de ta région .

Merci

Par dounia1342, le 22/04/2013 à 13:38

Bonjour,

Je te remercie pour ta réponse,pour être claire c'est un mariage non consommer je suis passer juste à la mairie en Algérie on n'est passer devant aucun consulat il n y a aucune transcription à Nantes car je voulais pas envoyer les documents à Nantes et là j'ai un jugement le vendredi 26 et je sais pas si je dois y aller ou l'annuler puisque d'après ce que tu me dis l'Algérie serait le mieux sincèrement sava faire bientôt 2 ans que j'avance pas en tout cas je te remercie vraiment pour ta réponse .

Par boulle, le 23/04/2013 à 14:20

Bonjour,

En laissant trainer la justice en France il risque de faire les papiers lui même. L'annuler tu ne pourras pas le faire car cela fait deux ans que vous êtes marié mais en tout cas la procédure est moins longue en Algérie et moins coûteuse. Ne divorce surtout pas en France vu que tu n'as transcris aucun document à Nantes to mariage n'est même pas reconnu par l'état Français tout ce qe tu as a faire c'est de divorcer en Algérie. Pour moi c'est plus dure car bien que je me sois marier en Algérie je suis dans les registres de l'état civile à Nantes et tu as beaucoup de chance de rien avoir trancris. Ton avocat aurait du le savoir et te le dire

Par dounia1342, le 23/04/2013 à 23:14

Bonsoir, merci pour ta réponse , donc vendredi je me présente pas à mon jugement??? je risque rien??? désolée te poser autant de questions cette histoire me tracasse tellement ,bonne chance à toi .

Par boulle, le 25/04/2013 à 12:26

Bonjour

Annule tout et lance la procédure en Algérie il y a beaucoup de chance que les tribunaux en France te dise la même chose que moi

Par dounia1342, le 25/04/2013 à 12:35

Bonjour,

Ok je ferais sa merci pour tes réponses c'est vraiment gentille.

Par sheryne77, le 18/08/2013 à 14:55

bonjour dounia

j éspère que ta situation a évolué positivement je suis dans une situation similaire dites moi ou sa en est les procedure si cela ne vous derange pas bien entendu bon courage